

ABONNEMENT

SAUMUR
En un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
En all... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
On s'abonne
A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 JUIN

Un vote absurde

S'est-on aperçu que M. Rouvier a eu un
accès de bon sens dans la dernière séance où
la Chambre a achevé de discuter en première
lecture la loi sur les caisses d'épargne?
C'est à propos d'un article 11, très dange-
reux.
Cet article permet, en effet, aux administra-
teurs des caisses d'épargne d'employer une
partie des bonis annuels en souscriptions à
des œuvres d'assistance publique.
— Eh! prenez garde à ce que vous allez
faire! s'est écrié le ministre des finances. Il ne
s'agit plus ici de placements, mais de libéra-
lités; or c'est avec son propre argent et non
avec celui des autres qu'on fait des libéralités.
La Chambre a passé outre.
C'est qu'il ne lui coûte guère de dilapider
l'argent des contribuables, l'état du budget en
est la preuve.
Tous les politiciens républicains ont une
tendance à faire des libéralités, soit à eux-
mêmes, soit à leurs amis, avec l'argent des
autres.
Voyez ce que font le Conseil municipal de
Paris, ceux de Saint-Etienne, de Marseille et
d'autres communes où le radicalisme matiné
de socialisme tient la corde. D'abord ils s'ac-
cordent de beaux appointements en dépit de la
loi, et ensuite ils distribuent les billets de mille
francs aux grévistes de tous les pays.
Le gouvernement n'ose plus s'opposer à ces
dilapidations municipales, de peur de s'aliéner
les électeurs socialistes et les artistes politi-
ques qui exploitent les passions de la classe
ouvrière.
Devant le Parlement, le gouvernement est
tout aussi timide: et l'on se souvient de sa pi-

tense attitude à propos de la subvention aux
mineurs de Montlieux.

Mais il est convenu depuis longtemps que
l'argent des contribuables appartient aux majori-
tés républicaines des Chambres et des Con-
seils municipaux, et qu'elles ont le droit d'en
disposer à leur fantaisie.

Si M. Rouvier a protesté contre l'article 11
dont il est question ci-dessus, c'est que l'argent
des caisses d'épargne n'est point un argent
tomnant dans le Trésor public pour être ap-
pliqué aux dépenses plus ou moins publiques;
c'est que cet argent est un dépôt confié aux
caisses d'épargne non pour être dépensé, mais
pour être placé, c'est-à-dire pour qu'on le
fasse fructifier; c'est que les caisses d'épargne
doivent compte de ces dépôts à n'importe
quelle heure.

Dans ces conditions, est-il admissible que
les administrateurs puissent disposer des bonis
pour faire des libéralités?

Non, c'est absolument contraire au bon sens
et à la prudence; ce serait compromettre les
intérêts des déposants.

Les bonis sont la garantie de l'intérêt des
sommes déposées; ils ne doivent donc pas
disparaître. Qu'on les utilise en les plaçant, en
les prêtant, cela est raisonnable; mais qu'on
en fasse des cadeaux, c'est inacceptable.

Les caisses d'épargne ne sont pas des bu-
reaux de bienfaisance. Ce sont des caisses de
dépôts, et pas autre chose.

Et l'article 11, voté par la majorité républi-
caine du Palais-Bourbon, autoriserait un vol
véritable au préjudice des déposants.

La Chambre, parbleu, a vu dans cet article
un instrument politique destiné à séduire ceux
qui n'épargnent pas; mais nous espérons que le
Sénat en verra le danger et qu'il ne sanction-
nera pas la décision de messieurs les dé-
putés.

80,000 francs!

On peut différer d'opinion sur le fond du
procès intenté à M. Drumont par M. Burdeau,
mais il nous semble qu'il ne peut pas y avoir
deux manières d'apprécier le rigoureux verdict
rendu par la Cour d'assises de la Seine.

Que dire de ces quatre-vingts insertions, à
mille francs chacune, imposées au directeur de
la Libre Parole?

Quoi! après le retentissement d'un procès
gagné, dont tous les journaux ont reproduit
les débats et la conclusion, l'honneur de M.
Burdeau avait encore besoin de quatre-vingts
insertions de l'arrêt?

Pourquoi pas cent, deux cents, trois cents?
Dernièrement, un journal juif était poursuivi
en justice par une pauvre religieuse calom-
nieusement accusée d'avoir violé son vœu de
chasteté. Il en fut quitte pour 16 francs d'a-
mende.

Mardi, M. Drumont a été condamné à trois
mois de prison, 1,000 francs d'amende et
80,000 francs d'insertions.

Voilà la différence.
Elle est significative.

M. DE BISMARCK A VIENNE

Le prince de Bismarck doit se rendre à
Vienne pour assister au mariage de son fils
avec la jeune comtesse Hoyos. La capitale de
l'Autriche ne l'a pas revue depuis le temps de
sa toute-puissance.

Il ne pourra s'empêcher de se rappeler le
jour mémorable, où, en 1879, quittant la villé-
giature de Gastein, il venait presque incognito,
conclure avec le comte Andrassy cette alliance
autro-germanique qui surprit toute l'Europe.

On assure que la cour de Vienne et les per-
sonnages politiques éviteront tout rapport offi-
ciel avec cette majesté tombée, et que l'on
fera d'ignorer sa présence compromettante.

On comprend mieux que l'ambassadeur
d'Allemagne a choisi ce moment pour aller
faire à Carlsbad une cure que peut-être ne ré-
clamait pas impérieusement l'état de sa santé.

Les journaux non officieux de Vienne saluent
cordialement le prince de Bismarck. Bien que
les Autrichiens ne partagent pas les idées poli-
tiques actuelles de l'ex-chancelier, ils se sou-
viennent, disent-ils, qu'à Nicolsbourg il s'est
opposé à l'affaiblissement de l'Autriche; qu'à
Versailles, il a manifesté ses sentiments pacifi-
ques à l'égard de ce pays et qu'il a fondé l'al-
liance austro-allemande, alliance que l'empereur
d'Autriche respecte avec une grande fidé-
lité.

Les journaux officieux sont muets.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Journal officiel publie:

Un décret daté du 18 juin, nommant M. le
général de division Voisin au commandement
du 5^e corps d'armée, à Orléans.

Une décision ministérielle du même jour
nommant M. le général de division Brugère au
commandement de la 12^e division d'infanterie
(6^e corps d'armée) et des subdivisions de région
de Mézières, de Reims, de Châlons-sur-Marne
et de Troyes, à Reims, en remplacement de
M. le général Voisin.

Le Président de la République a désigné M.
le général de brigade Borius pour exercer les
fonctions de chef de sa maison militaire et de
secrétaire général de la présidence, en rempla-
cement de M. le général Brugère.

LES EXAMENS DE L'ÉCOLE SAINT-CYR

Les examens écrits pour l'admissibilité à
l'École Saint-Cyr ont eu lieu les 7, 8 et 9 juin
dernier.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

V
LA PIERRE QUI TOURNE

Plus attendri par ce mot que par toutes les
offres de délivrance, Hector prit la main du
vieillard, et la portant à ses lèvres avec véné-
ration:

— Merci! oh! merci, dit-il.
Il se tourna vers la porte pour regagner le
lieu de sa dernière étape dans ce monde. Le
marquis le retint:

— Plus qu'un mot... Capitaine, voulez-vous
voir un prêtre avant de mourir?...

Son entretien avec Louise lui venait à l'es-
prit. Elle aussi lui avait parlé de croyances, de
religion, grandes choses qu'il pressentait vague-
ment, mais dont il ignorait le sens précis.

— Merci, dit-il mélancoliquement, je ne le
comprendrais pas.
Il ouvrit la porte et se livra aux soldats qui
l'attendaient.

— Pauvre enfant! soupira le marquis, en
se laissant tomber sur son fauteuil, où il de-
meura longtemps en méditation.

Brutus aspirait, avec une certaine anxiété,
après la rentrée de son compagnon dans la
prison commune. Non content d'avoir contri-
bué à lui faire partager sa mauvaise fortune,
il frémissait à l'idée qu'il put se soustraire
sans lui à son terme sanglant. Cette nature per-
verse n'éprouvait quelque soulagement qu'en
songeant qu'elle n'était pas seule à souffrir.
Le malheur d'autrui compensait l'amertume du
sien. Il sentait que pour lui il n'y avait pas de
grâce possible, et il suffoquait de rage au soup-
çon qu'un autre pût être sauvé.

Quand on ramena Hector, il bondit vers lui
comme un tigre en joie à la vue d'un carnage;
puis, sans attendre ses réponses, il l'accabla
de questions.

Sans forlanterie, sans reproches inutiles, le
jeune homme se contenta de deux mots:

— Je quitte le marquis: on ne reviendra
pas sur notre arrêt; encore deux ou trois heu-
res, on nous fusillera.

L'exaltation de Brutus ne connut dès lors
plus de limites. Il se répandit en blasphèmes,
en imprécations, en menaces, injuriant et pro-

voquant même son compagnon dont le calme
l'irritait. Celui-ci n'écoutait plus: une pensée
fixe, obstinée, le poursuivait; il allait mourir
avec le plus cruel des doutes: M^{lle} du Versant
aimait-elle le baron?...

Qui l'aurait cru?... Le souvenir de Louise
préoccupait aussi Brutus! Son nom se trouva
mêlé au torrent d'interjections sans suite qui
jaillissait de ses lèvres. Cette fois Hector prêta
l'oreille.

— Sais-tu pourquoi je regrette tant de mou-
rir? demanda-t-il en se rapprochant de lui:
c'est que j'ai vu la fille de cet exécrable ci-
devant!

— Eh bien? ne put s'empêcher de dire le
capitaine.

— Eh bien! il y a entre cet aristocrate et
moi une vieille haine qui dure depuis plus
d'un quart de siècle.

— Tu connais le marquis?

Brutus ébranla la voûte par un ricanement
sauvage.

— Oui, oui, nous sommes deux connais-
sances, quoique son œil stupide ne se soit pas
rappelé mes traits, bien changés il est vrai, et
si j'avais pu me soustraire à cet arrêt, à cette
prison, vive l'enfer! quelle belle vengeance

je me serais faite!

— Je n'ai entretenu le marquis qu'une demi-
heure, et je le déclare le plus généreux des
ennemis.

— Et moi, je le hais! te dis-je, d'une haine
inextinguible, et si par un prodige je retrou-
vais ma liberté, je voudrais le rendre le plus
misérable des hommes.

— Mais comment cela, enfin?

— En lui prenant sa fille!
A cette affreuse menace, Hector se précipita
vers l'infâme, et ses mains crispées menaçaient
de devancer les balles qui se préparaient, lors-
qu'une sensation étrange attira leur attention à
tous deux.

Un bruit sourd retentissait dans la paroi de
la muraille opposée à la porte unique du ca-
chot.

Ils retinrent leur haleine. Au bout d'un si-
lence de plusieurs secondes, le bruit recom-
mença; c'était comme un coup frappé dans
l'épaisseur des murs.

Ils se portèrent ensemble vers le point d'où
paraissent venir ces coups, qui se répétaient
de plus en plus fréquemment. Ne pouvant rien
demander de plus à leur ouïe, et leur lampe
ne produisant qu'un jet de lumière, ils se mi-

Pour toute la France, les candidats sont au nombre de 2,200.

Rappelons que, cette année, on recevra, à Saint-Cyr, 450 élèves.

NOS ATTACHÉS MILITAIRES

Les dernières désignations d'attachés militaires auprès de nos ambassades et légations à l'étranger ont appelé à nouveau l'attention sur ce service si important. Il n'est donc pas sans intérêt de publier la liste des officiers qui représentent actuellement l'armée française dans les capitales étrangères :

Allemagne : Commandant Meunier (artillerie).

Angleterre : Commandant Dupontavice de Heussey (artillerie).

Autriche-Hongrie : Capitaine de Berckheim (artillerie).

Belgique et Hollande : Lieutenant-colonel Lebon (artillerie).

Chine : Capitaine Bonniot de Fleurac (infanterie).

Danemark, Suède et Norvège : Commandant Gaudin de Villaine (cavalerie).

Espagne et Portugal : Commandant Marga (génie).

Etats-Unis : Commandant Lottin (artillerie).

Grèce : Capitaine Chevalier (infanterie).

Italie : Commandant Girard Pinsonnière (génie).

Russie : Commandant Moulin (artillerie).

Roumanie, Serbie et Montenegro : Capitaine de Saily (cavalerie).

Suisse : Lieutenant-colonel d'Hilly (infanterie).

Turquie : Commandant de Vialar (cavalerie).

Ces 14 attachés se répartissent comme il suit entre les différentes armes : artillerie 6, infanterie 3, cavalerie 3, génie 2.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 juin 1892.

L'ensemble du marché malgré les réalisations provoquées sur les rentes 3 0/0 par les hauts cours obtenus conserve une physionomie très ferme. La reprise des fonds Russes et surtout de la Rente Italienne contribue à entretenir les bonnes dispositions de la spéculation.

Le 3 0/0 ancien s'avance de 99.70 à 99.86; le nouveau est à 100.75 et le 4 1/2 est bien tenu aux environs de 106 fr.

La Rente Italienne est en progrès marqué à 94.15; on escompte le détachement du coupon de 2.17 qui se détache dans les premiers jours de juillet. L'Extérieure est offerte à 67. Le 3 0/0 Portugais se maintient à 24 13/16 avec la perspective de nouvelles propositions d'arrangement dont les bases ne tarderont pas à être connues.

Le Rouble est mieux tenu à 258 1/2; le nouveau Russe à 79 et l'Orient à 68.45.

L'action de la Banque de France se rapproche du cours de 4,200 au comptant. Le Crédit Foncier est très soutenu à 1,472. La conversion des Communales au moyen d'une émission de

titres dont le revenu serait plus en rapport avec le taux actuel de l'intérêt de l'argent, paraît décidée en principe.

La Banque de Paris se traite de 676 à 680. Le Crédit Lyonnais est en bonne tendance à 787. La Société Générale donne lieu à quelques échanges au comptant à 465.50.

L'action Immeubles de France est recherchée à 496 et 497.50.

Les Chemins Economiques cotent 424.50.

Informations financières. — Le cours de la Part Fulminite (Explosifs Industriels) varie entre 43 et 44 en attendant son apparition prochaine à la cote, qui coïncidera avec d'importants résultats sur le terrain industriel.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LA FÊTE-DIEU

Les fêtes du Sacre ont été favorisées hier par un temps exceptionnel, ni trop chaud ni trop froid. Partout les processions ont été suivies par une foule énorme. A Notre-Dame des Ardilliers surtout, la chapelle était pleine dès trois heures et demie; place Notre-Dame, non moins de monde attendait impatiemment l'ouverture de la grille du jardin.

Comme les années précédentes, la longue file s'est déroulée dans les allées qui sillonnent le coteau, s'arrêtant aux deux reposoirs décorés avec le meilleur goût par les sœurs de Sainte-Anne.

Dans la matinée, les mêmes manifestations religieuses se passaient autour de nous. A Saint-Florent, une nombreuse assistance suivait le trajet habituel à travers les rues du bourg. A Bagnoux, le cortège s'est déployé sur la grande route du Pont-Fouchar, s'arrêtant chez M. Collignon et à la maison de santé. A Saint-Martin, l'éclat de la cérémonie était rehaussé par la présence des membres de l'Association de Notre-Dame du Travail, bannière en tête.

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

L'Officiel du 17 juin a publié la loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

Nous avons donné précédemment le texte de cette loi.

L'OUVERTURE DE LA PÊCHE

L'ouverture de la pêche a été funeste aux poissons. Hier, depuis trois heures du matin, une armée de pêcheurs bien armés sont partis en guerre et ont livré un combat sans merci à la gent aquatique.

La Loire et le Thonet, voire même l'Authion, fournissaient dans cette première journée un nombre incalculable de fritures.

Pauvres poissons!

Incendie chez M. Ackerman

A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

Hier soir, vers onze heures et demie, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de vins mousseux de M. Ackerman, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le feu a pris naissance dans la lampisterie, où des fûts de pétrole ont bientôt éclaté.

Avant que des secours ne soient arrivés, toute cette partie était brûlée; et les pompiers de Saint-Florent ont dû se borner à préserver les bâtiments voisins.

L'alarme a été donnée par des jeunes gens de Saumur qui se rendaient en voiture. Aidés du concierge de la maison Ackerman, ils se sont mis courageusement à combattre le feu, pendant que l'un d'eux courait dans le bourg prévenir les habitants et le lieutenant Vinsonneau, commandant la compagnie de Saint-Florent.

Les pompiers n'ont même pas eu besoin de se servir de leur pompe, tellement la destruction du bâtiment a été rapide.

A minuit et demi, tout danger avait disparu.

UN QUART D'HEURE DE RABELAIS

Une scène regrettable a eu lieu samedi soir, vers neuf heures et demie, au café du Commerce. Plusieurs consommateurs étaient à une table donnant directement sur la rue. De nombreuses soucoupes attestaient la quantité de rafraîchissements que devaient payer les consommateurs, et c'est au moment du règlement des comptes que s'éleva une discussion entre les nommés B. et M., assis en face l'un de l'autre. Comme argument final, M. eut le tort immense de donner un soufflet à B., qui bondit sous l'injure et riposta par une série de coups de poings sur le visage. Bientôt verres et soucoupes volèrent en éclats. Les coups étaient d'autant plus impétueux que B. est d'une force et d'une violence peu communes, tandis que l'adversaire paraissait au contraire chétif.

Enfin, après quelques instants, les deux combattants furent séparés à grand peine, et le calme bientôt rétabli.

Cette scène avait rassemblé, en moins de cinq minutes, plus de deux cents personnes devant le café.

LE 135^e DE LIGNE AU CAMP DU RUCHARD

Le 135^e régiment d'infanterie partira d'Angers samedi matin pour se rendre au camp du Ruchard, où il arrivera mardi 28 juin.

Les deux premières étapes seront les Rosiers et Saumur.

Le 135^e arrivera à Saumur dans la matinée de dimanche prochain.

Nous espérons que l'excellente musique de ce régiment se fera entendre le soir.

Le séjour au camp sera de six jours.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 18 juin. — Ferdinand-Généviève Feignon, rue Saint-Nicolas.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph-Marie-Elie Levesque, propriétaire, à Angers, et Marie-Joséphine Lory, sans profession, à Saumur.

Victor Bichet, cultivateur à Carelles (Mayenne), et Marie Liger, domestique, à Moutenay (Mayenne).

Jean-Marie Gardes, mécanicien, à Paris, et Eugénie-Clémentine Robin, sans profession, de Saumur.

MARIAGE

Le 20 juin. — Julien Rosière, cultivateur, à Saint-Cyr-en-Bourg, a épousé Mathurine-Jeanne Baudet, cuisinière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 18 juin. — Henriette Perrochon, épouse de Lucien-Gustave Gallard, couturière, 22 ans, Grande-Rue.

Le 19. — Pierre Maréchal, charpentier, 85 ans (veuf), rue de la Croix-Verte.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Jeudi 23 juin, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir

Programme

1. Le Grand Veneur, allegro..... FEBVRE.
2. Les Chevaliers gardes..... MILLOT.
3. Au Pays bleu, valse..... KLEIN.
4. Carmen, mosaïque..... BIZET.
5. Elle et Lui, polka..... STROBL.

Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

GRAND CIRQUE PINDER

L'hippodrome de W. Pinder sera jeudi à Saumur. Deux représentations seront données dans la journée. Outre le travail des écuyers, écuyères, gymnasiarques, clowns, etc., etc., nous avons à admirer des éléphants savamment dressés par M. Albert Pinder.

Le succès qu'obtient partout l'établissement Pinder est un sûr garant de son bon accueil parmi nous, et tous les artistes peuvent être convaincus qu'ils seront applaudis à Saumur par un nombreux public.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Prochainement, tournée Brasseur avec la *Cagnotte* ou une autre œuvre du répertoire du Palais-Royal.

NOUVEAU SERVICE DE TRAINS

A partir du 1^{er} juillet, un train de voyageurs partira d'Angers à six heures cinquante du matin. Il aura la correspondance, à Montreuil-Bellay, sur Thouars et Saumur.

rent à palper les pierres. Une secousse plus forte se produisit, et tous deux se regardèrent avec une expression d'angoisses.

— Elles ont remué! dirent-ils.

La seule idée que conçoit un prisonnier en pareil cas est celle de la délivrance. Un ami avait-il découvert leur position? Cherchait-il à les sauver? Quoique à l'égard de Brutus cette supposition fût peu admissible, il la caressait au moins autant que le jeune homme, auquel les incidents de la nuit précédente donnaient des raisons d'espérer.

Un grincement de fer succéda aux coups. Brutus, le front en sueur, les traits hagards, l'œil dilaté, se cramponnait par les ongles dans les interstices des pierres, comme pour les desceller. La poitrine d'Hector lui-même battait violemment; son âme, suspendue à ce bruit, acceptait encore une pensée qu'il n'eût jamais osé avouer, celle de revoir le visage de Louise, et une brèche s'ouvrait dans son cachot.

Au lieu de s'écrouler, ils sentirent la paroi se reculer peu à peu sur eux, avec un froissement lugubre, accompagné de soubresauts arrachés à une bouche humaine par des efforts désespérés. Cette paroi se composait de plaques de grès,

montées sur un pivot, et formant une porte secrète dans les verrous donnaient dans un corridor ignoré des modernes habitants du manoir.

Dans l'angle d'ouverture apparut la fille de Jérôme, pareille à un spectre. Elle avait encore entre ses mains les pierres énormes dont elle s'était servie pour repousser les verrous oxydés.

— Manette! s'écria Hector.

Le premier mouvement du commissaire fut, au contraire, de se reculer.

— La folle! dit-il avec un tressaillement d'effroi.

Elle n'aperçut que le premier, et de son ton laconique :

— Viens! fit-elle... Ils ne te tueront pas.

Tout cela fut si imprévu, si extraordinaire qu'il ne bougeait pas.

— Viens! viens donc! répéta Manette.

Il allait obéir et franchir le passage, lorsque Brutus s'élança au-devant de lui pour le devancer.

— Arrière! hurla la folle en levant sur sa tête les pierres qu'elle tenait toujours, et prête à l'en écraser.

Il recula pour éviter le choc.

— Tu mourras, toi! tu mourras!

Son geste était sinistre, sa pose rappelait celle des démons de la fureur et du meurtre: sa voix gutturale, brisée comme une crécelle, exprimait l'antipathie, l'horreur et la rage parvenues à leur exaltation. Lançant contre son ennemi une de ces pierres avec une agitation qui heureusement lui fit manquer le but, de sa main devenue libre, elle saisit le capitaine et le poussa dans la galerie. Elle le suivait déjà et allait tirer la porte après elle, laissant Brutus dans le cachot. Mais bravant ces menaces, par un élan terrible, il l'étreignit à bras-le-corps, il l'attira elle-même dans une lutte désespérée, si rapide que le capitaine n'eut pas le temps d'intervenir. Roulant avec sa proie comme un tourbillon, elle heurta la muraille avec sa tête, qui rebondit sous le choc, en proférant un cri rauque. Impitoyable, il acheva de la terrasser; suffoquée, elle ouvrit ses bras qui le retenaient encore et le lâcha tout à fait; il franchit son corps en le meurtrissant du pied, gagna le passage, lançant devant lui le jeune homme épouvanté, et retira la porte secrète.

— En avant! en avant! commanda-t-il à Hector.

Mais celui-ci refusa d'avancer et tenta de

revenir.

— Abandonner celle qui nous sauve, jamais!

— Niais! ricana Brutus.

— Je ne pars qu'avec elle.

Il fit un effort pour regagner l'entrée du cachot.

Le commissaire venait d'y coller son oreille. Il y saisit un bruit sur lequel il ne pouvait pas se tromper; l'autre porte venait de s'ouvrir, et les soldats commandés pour l'exécution cherchaient les patients. Attirant alors son compagnon :

— Va donc la trouver, si tu l'oses!

Hector comprit en frémissant ce qui se passait.

— Viens-tu maintenant?

— Partons! fit-il avec un soupir, se résignant à suivre son mauvais génie.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 19 Juin 1892

Versements de 73 déposants (12 nouveaux), 21,405 fr. ».

Remboursements, 31,315 fr. 80.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Inspection du 135^e de ligne

REVUE D'HONNEUR

M. le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, est arrivé vendredi à Angers, venant de Poitiers, par un train du matin.

A une heure et demie, il s'est rendu à la caserne Desjardins où il a interrogé les sous-officiers. A quatre heures et demie, le régiment a exécuté devant le général Villain des exercices corporels (boxe, bâton et gymnase). A cinq heures un quart, le général quittait le quartier.

Samedi, à cinq heures du matin, le régiment est allé exécuter, en présence du général, sur la place des Arts, quelques mouvements destinés à déterminer le classement des compagnies.

Dans la soirée, une revue d'honneur a été passée par M. le général Villain.

A quatre heures et demie, le régiment est arrivé, tambours, clairons et musique en tête, sur la place Larochehoucauld-Liancourt.

M. le lieutenant-colonel de Triozon, accompagné d'un commandant, de deux capitaines et d'un lieutenant, précédait le régiment.

M. le capitaine de Morain était à cheval et, en sa qualité d'adjudant-major de semaine, se tenait à la gauche de la musique.

Un moment où les premiers rangs ont débouché sur la place, M. le lieutenant-colonel a fait le commandement de colonne à distance entière.

Le mouvement s'est exécuté par section. La première a fait presque immédiatement par le flanc et est venue se mettre en ligne près de l'extrémité de la place, du côté du boulevard Henri-Arnault, faisant face à la rivière.

Les autres sections ont exécuté le même mouvement et sont venues successivement se placer à la gauche de celles qui les précédaient, sur le même alignement que la première, en tenant compte des distances entre les compagnies et les bataillons.

Cette manœuvre a été exécutée avec beaucoup de précision et de rapidité.

Un peu avant cinq heures, M. le colonel Maillard est arrivé à pied, mais il est monté aussitôt à cheval.

Après deux fausses alertes, M. le général Villain est arrivé sur la place Larochehoucauld, dans la voiture du colonel du 1^{er} régiment de cuirassiers. Il était accompagné de M. le général de division Fabre.

A peine les deux généraux ont-ils mis pied à terre que les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs. Quelques instants après, l'excellente musique du 135^e régiment exécute magistralement l'hymne national.

L'inspection commence aussitôt. M. le général Villain, accompagné du général Fabre et de M. le colonel Maillard qui a mis pied à terre, passe lentement devant le front de chacune des compagnies qui présentent les armes.

Les hommes étaient en grande tenue, tunique, capote roulée sur le sac, et gants blancs.

L'inspection terminée, M. le général Villain a réuni tous les officiers et leur a donné quelques instructions.

A six heures moins le quart, les compagnies ont été placées en colonne à distance entière, face en arrière. Elles sont allées se masser à l'extrémité de la place, du côté du pont de la Haute-Chaine.

Après avoir fait face en avant, le régiment a défilé devant MM. les généraux Villain et Fabre, placés sur la droite.

Ce défilé a été exécuté, ce qui se voit rarement, au pas de charge. Nous devons dire que, malgré la rapidité de l'allure, les compagnies ont exécuté ce difficile mouvement avec une correction remarquable.

A six heures environ, la revue était terminée.

M. le général Villain repartait en voiture avec M. le général Fabre.

Nos braves fantassins ont regagné leurs quartiers respectifs par le chemin qu'ils avaient suivi en venant, c'est-à-dire boulevard Henri-

Arnault, pont de la Basse-Chaine et boulevard du Château.

Une foule nombreuse assistait à cette revue d'honneur.

Parmi les morceaux qui ont été joués par la musique du 135^e, au cours de cette solennité militaire, signalons les pas redoublés composés tout récemment par MM. Rouveirois et Boyer. (Patriote.)

SIMPLE RAPPROCHEMENT

Dans sa séance de jeudi dernier, le Conseil de préfecture de Maine-et-Loire a rendu, en matière électorale, deux décisions qu'il nous semble intéressant de rapprocher.

1^o A Angers, un conservateur demandait à prouver par témoins certains actes de pression, qu'il attribuait à une administration républicaine. Malgré la précision et la gravité des faits articulés par lui, le Conseil a décidé qu'il n'y avait point lieu à enquête; il a pensé qu'il était inutile de faire la lumière sur les allégations du protestataire.

2^o A Ingrandes, situation identique, avec cette seule différence que l'enquête était réclamée par des républicains contre des conservateurs. Le Conseil n'a pas hésité à autoriser la preuve des faits invoqués à l'appui de la protestation.

Nous ne nous permettrons certes pas de critiquer ces deux décisions dans lesquelles on ne saurait trouver aucune trace de l'esprit de parti, nous constaterons simplement qu'elles paraissent dénoter un manque de suite regrettable dans les idées des magistrats administratifs. (J. de Maine-et-Loire.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N^o 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour les stations balnéaires et thermales ci-après, du réseau du Midi:

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambouville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Gouiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres:

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 40 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JUIN-SEPTEMBRE 1892

Billets d'aller et retour à prix réduits pour Royat et Laqueuille.

Pendant la saison thermale, du 4^{er} juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares du son réseau: 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de

prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

FAITS DIVERS

GARE A VOS POCHE!

On écrit au *Courrier du Jura*:

« Les villages et les hameaux les plus cachés de notre contrée sont visités par des courtiers qui offrent aux ménagères, en l'absence de leurs maris, des Valeurs à lots, obligations de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier, moyennant un premier versement de 20 francs et l'engagement de souscrire tous les mois une petite somme, si bien que l'obligation cotée 500 francs revient finalement à 750 francs, encore la pauvre femme ne reçoit-elle pas son titre, le courtier lui remet un simple reçu en se réservant de remettre ce titre entre des mains tierces, même en garantie d'avances qu'il n'a pas faites. »

Notre confrère conclut en donnant à ses lecteurs le conseil suivant:

« Lorsqu'un de ces courtiers se présente pour vous escroquer votre argent, prenez un manche à balai et reconduisez-le avec les égards que comporte la violence. »

Pendant que la haute Juiverie exploite les commerçants des villes, la basse Juiverie rançonne les campagnes sous diverses formes, parmi lesquelles nous en distinguons deux bien clairement: la vente des faux engrais et la vente à crédit de valeurs à lots.

Nous espérons que pas un seul de nos lecteurs n'est assez naïf pour se faire exploiter par ces deux sortes d'escrocs qui, malheureusement font des dupes innombrables dans nos campagnes.

Bibliographie

Le Livre du Bourgeois-campagnard ou manuel des occupations, travaux et plaisirs de la campagne, 1 vol. in-8^e avec 353 gravures: Broché 6 francs, Relié 7 francs.

LE LIVRE DU BOURGEOIS-CAMPAGNARD de M. Ris-Paquot rendra de grands services à toutes les personnes habitant la campagne. Tous les renseignements qu'on peut désirer concernant l'habitation, le jardinage, la culture, la ferme, la basse-cour, les animaux, la chasse, la pêche et en général tous les plaisirs de la campagne se trouvent dans ce livre. C'est une petite encyclopédie des choses rurales: on y trouve des conseils pour dessiner son jardin, faire ses boutures, greffer et tailler ses arbres, détruire les insectes, engraisser les volailles, faire le beurre et les fromages, soigner les chevaux et les chiens, chasser, dresser les chiens, pêcher, canoter, empailler les oiseaux, préparer un feu d'artifice, etc. L'ouvrage renferme 353 gravures et des tableaux appelés par l'auteur *calendriers du campagnard* où on trouve indiqué mois par mois ce qui est à faire à la Campagne, pour les plantations, semis, récoltes, volailles, achats, entretien, etc. (Broché 6 fr., relié 7 fr. franco, contre mandat à H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris.)

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 18 juin 1892

GRAVURES

PARIS: Le Grand Prix. — Types, scènes et vues.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ: Mlle Marie Dela, rôle de Didon, dans les *Troyens*, à l'Opéra-Comique.

SPORT NAUTIQUE: L'Union des Yachts français. — Portraits du président et des vice-présidents.

SPORT: Le recensement des chevaux. PORTRAITS: Raimogé et Gonnat, vainqueurs de la course à pied de Paris à Belfort.

DÉPARTEMENTS: Les fêtes du Commerce, à Rouen. — Le monument de Jeanne d'Arc. — Le pavillon de la reine Jeanne, aux Baux. — La ville et le vieux château.

Supplément, BEAUX-ARTS: *Matinée musicale*, tableau de M. Béthune.

TEXTE

CHRONIQUES: Le Courrier de Paris, par Pierre Véron.

VARIÉTÉ: La chevelure d'or de la ville des Baux; Théâtres, par H. Lemaire. Chronique musicale, par A. Boisard.

SPORT: Le recensement des chevaux, par M. Vallery-Radot.

Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Explication des gravures, etc.

En supplément: *Tante Berceuse*, roman de Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro: 50 centimes.

Marché de Saumur du Samedi 18 Juin

| | | | |
|-------------------------------------|-------|---------------------------------|------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 19 | Bœuf ou vache, le kil. | 1 80 |
| id. halle (moyenne) | 18 35 | Veau | 1 30 |
| Méteil | 14 15 | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 10 | Porc | 1 60 |
| Orge | 10 | Poulets la couple | 4 |
| Avoine | 8 | Dindonneaux | 4 50 |
| Sarrasin | 12 | Oies | 7 |
| Haricots blancs | 20 | Beurre le kilog. | 2 30 |
| Haricots rouges | 20 | Œufs la douzaine | 85 |
| Fèves | — | Foin, la charretée de | — |
| Noix | 17 | 780 kilog. | 100 |
| Châtaignes | — | Luzerne | 95 |
| Sel les 100 kil. | 15 | Paille | 35 |
| Son | 13 | Huile de noix, 50 kil. | 130 |
| Pommes de terre, la barrique | 10 | Chanvre 1 ^{re} qualité | — |
| Farine, la culasse de | — | les 52 kilog. 500 | — |
| 157 kilog. | 56 | id. 2 ^e | — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 3 ^e | — |
| id. 2 ^e id. Of. 33 33 | — | Charbon de bois, les | — |
| id. 3 ^e id. Of. 31 88 | — | 100 kilog. | 16 |
| | | Charbon de terre | 4 50 |

Grand Cirque Hippodrome W. PINDER

Jeudi 23 juin, représentations extraordinaires

Exercices équestres acrobatiques, gymnastiques

LES DÉSOPILANTS CLOWNS

Les Éléphants Indiens

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

CHINE ET JAPON

Grande Exposition Artistique de l'Extrême-Orient

SAUMUR — 18 et 20, rue d'Orléans — SAUMUR

M. Armand LOGÉ, importateur, qui possède actuellement une splendide collection à Angers, vient d'organiser dans notre ville, 18 et 20, rue d'Orléans, un charmant petit Musée où l'on trouvera réunies les productions les plus curieuses de l'art Japonais et Chinois.

M. Armand LOGÉ, étant obligé de cesser les voyages pour cause de santé, vendra tous les Objets composant sa collection à des prix dérisoires de bon marché. Ce magasin, unique dans son genre, renferme un choix très intéressant de Bibelots anciens et modernes, tels que: Laques, Ivoires, Bronzes, Émaux cloisonnés, Porcelaines, Meubles, Armes, Paravents, Broderies, etc., etc., tous de provenance absolument authentique.

L'entrée étant absolument libre, chacun s'empressera d'aller visiter le Musée Japonais, et toutes les personnes de goût voudront mettre à profit le court séjour de M. LOGÉ à Saumur (une quinzaine de jours seulement), pour faire l'acquisition, à prix réduits, d'une quantité d'objets destinés à orner leurs habitations; car l'art Japonais est aujourd'hui universellement apprécié chez nous, et, mieux que tout autre, il se prête à la décoration de nos demeures.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 31 mars 1892, enregistré,

A la requête de M^{me} Marie Clavier, journalière, épouse du sieur Joseph Pasquier, avec lequel elle est domiciliée de droit au Gros-Cailou, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, ladite dame autorisée à résider audit lieu, dite commune, dans une maison lui appartenant,

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 13 novembre 1891,

Demanderesse, ayant M. V. LE RAY pour avoué,

Contre le sieur Joseph Pasquier, épouse de la dame sus-nommée, négociant, demeurant au Gros-Cailou, commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Defendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué,

Il appert que :

La séparation de corps et de biens a été prononcée entre les époux Pasquier-Clavier, au profit de la femme.

Pour extrait redigé par moi avoué soussigné, ayant occupé par M^{me} Pasquier-Clavier, sur sa demande.

Saumur, le 18 juin 1892.

V. LE RAY.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n° 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Corsets sur Mesure

ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIS, 18, Grand'Rue, Saumur.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,

Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), successeur de M^e HACAULT.

VENTE

Aux enchères publiques

De Biens de mineure

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En deux Lots

D'UNE

MAISON D'HABITATION

Et ses Dépendances

ET D'UN MORCEAU DE VIGNE

Le tout situé commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 JUILLET 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Chemineau, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée,

Et à la requête de M. Eugène Chemineau, journalier et domestique, demeurant au Vandelay-Rillé, au nom et comme administrateur légal des biens de mademoiselle Aimée Chemineau, sa fille mineure, issue de son mariage avec madame Marie Hucault, son épouse.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites, Il sera procédé, le dimanche dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT

Une maison d'habitation, située à Montreuil-Bellay, à la rampe de la route du Pont, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à cheminée et un corridor avec cave à la suite de ce corridor ; au premier étage, une chambre à cheminée, grenier

au-dessus, cour devant la maison, deux caves, dont l'une est sous la cour du sieur Blanchard, et l'autre est sous la rue de Razibus, joignant au nord cette rue et le sieur Blanchard, au levant le sieur Bichon, mor à ladite maison, au midi la route et au couchant Jules Davy.

Mise à prix : quinze cents francs, ci. 1,500

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé à la Grande-Champagne, commune de Montreuil-Bellay, contenant trente ares sept centiares, joignant au levant le sieur Suault, au midi un chemin, au couchant les héritiers Borit, au nord le sieur Daps, et inscrit au cadastre sous les numéros 716 et 717, pour partie de l'un et partie de l'autre, section D.

Mise à prix : trois cents francs, ci. 300

Total des mises à prix : mille huit cent francs, ci. 1,800

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

ON DEMANDE une personne connaissant très bien la tenue des livres, ayant une belle écriture.

Travail assuré pour la fin de l'année, espérances pour l'avenir. Très bonnes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent. Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.

Bel assortiment de Boîtes fantaisie Boîtes Mairaines, de 1.25 à 5 fr. Boîtes à Gants et à Mouchoirs. Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour la composition quelque soit le nombre) Boîtes pour Baptêmes de Poupées Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60 Tablettes Menthe-Nitcham, — 1.60 Pastilles au parfait Guignolet, — 1.75 Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | MIXTE | | | Expr. matin | OMNIBUS | | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------------|-------|-------|-------|-------------|---------|-------|------------|------------|-----------|
| | matin | matin | soir | | matin | soir | | | |
| Paris | | | | 7 55 | | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 |
| Chartres | 6 | » | » | 9 34 | 10 12 | 2 51 | 9 41 | 10 12 | 1 33 |
| Château-du-Loir | 10 13 | » | » | 12 22 | 1 58 | 6 35 | 12 28 | 1 8 | 4 51 |
| Noyant-Méon | 11 20 | » | » | 1 5 | 3 8 | 7 40 | 1 13 | » | 5 54 |
| Linières-Bouton | 11 29 | » | » | » | 3 17 | 7 49 | » | » | 6 4 |
| Vernantes | 11 43 | » | » | » | 3 30 | 8 | » | » | 6 14 |
| Blou | 11 54 | » | » | » | 3 41 | 8 10 | » | » | 6 24 |
| Vivv | 12 2 | » | » | » | 3 49 | 8 17 | » | » | 6 31 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | | 1 38 | 4 2 | 8 29 | 1 48 | 2 22 | 6 42 |
| (départ) | 12 23 | | | 1 44 | 4 14 | 8 34 | 1 54 | 2 28 | 6 53 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | | » | 4 22 | 8 41 | » | » | 7 |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | | » | 4 34 | 8 51 | » | » | 7 11 |
| (départ) | | 8 31 | 10 37 | » | 4 41 | 8 30 | » | » | 6 50 |
| Nantilly (départ) | | 8 37 | 10 44 | » | 4 23 | 8 43 | » | » | 7 3 |
| Chacé-Varrains | | 8 47 | 10 52 | » | 4 29 | 8 49 | » | » | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | | 9 11 | » | » | 4 37 | 8 56 | » | » | 7 17 |
| Montreuil-Bellay | | 9 41 | 11 24 | 2 15 | 4 57 | 9 14 | 2 25 | 2 59 | 7 33 |
| Thouars | | 10 17 | 11 57 | 2 44 | 5 51 | 9 40 | 2 52 | 3 28 | 8 14 |
| Niort | | | | 4 30 | 8 42 | | 4 40 | 5 20 | 11 40 |
| Saintes | | | | 6 24 | 11 52 | | 6 22 | 7 53 | 2 22 |
| Bordeaux | | | | 9 52 | 4 18 | | 9 11 | 13 4 | 5 4 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | MIXTE | | | Expr. matin | OMNIBUS | | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|--------------------|-------|-------|-------------|-------------|---------|------|------------|------------|-----------|
| | matin | matin | soir | | matin | soir | | | |
| Bordeaux | | | | | | 5 40 | | | 8 20 |
| Saintes | | | | | | 7 12 | 9 9 | | 11 39 |
| Niort | 5 25 | | | 9 42 | 10 51 | | 2 5 | 5 13 | 8 10 |
| Thouars | 8 35 | 6 5 | 12 12 | 12 45 | 1 35 | 4 15 | 8 40 | 10 10 | 10 46 |
| Montreuil-Bellay | 9 40 | 6 57 | | 1 7 | 2 37 | 5 1 | 9 | 10 32 | 11 15 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 59 | 7 18 | | | 2 51 | 5 16 | 9 41 | » | » |
| Chacé-Varrains | 10 11 | 7 27 | | | 2 58 | 5 24 | 9 50 | » | » |
| Nantilly (arrivée) | 10 16 | 7 32 | | | 3 | 5 29 | 9 55 | » | » |
| SAUMUR (État) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 22 | 7 45 | Mixte matin | | 3 13 | 5 42 | 10 3 | » | » |
| (départ) | | 7 25 | 11 25 | » | 2 52 | 5 20 | » | » | » |
| Nantilly (départ) | | 7 36 | 11 36 | » | 3 4 | 5 31 | » | » | » |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 7 47 | 11 44 | 1 34 | 3 12 | 5 39 | | 10 59 | 11 46 | |
| (départ) | 7 57 | 11 54 | 1 39 | 3 16 | 5 43 | | 11 7 | 11 53 | |
| Vivv | 8 11 | 12 10 | » | 3 28 | 5 57 | | » | » | » |
| Blou | 8 20 | 12 19 | » | 3 36 | 6 6 | | » | » | » |
| Vernantes | 8 33 | 12 33 | » | 3 47 | 6 19 | | » | » | » |
| Linières-Bouton | 8 46 | 12 45 | » | 3 58 | 6 31 | | » | » | » |
| Noyant-Méon | 9 1 | 12 58 | 2 15 | 4 10 | 6 45 | | 11 44 | | |
| Château-du-Loir | 10 22 | 2 4 | 2 55 | 5 22 | 7 58 | | 12 33 | 1 12 | |
| Chartres | 2 47 | | 5 56 | 9 26 | 12 4 | | 3 26 | 4 5 | |
| Paris | 5 50 | | 7 30 | 11 50 | 2 27 | | 5 10 | 5 45 | |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Direct mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. mixte soir |
|--------------|-------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | | | | | | | | |
| Angers d. | 2 14 | 6 30 | 10 27 | 12 | 2 57 | 5 10 | 5 20 | 9 35 |
| La Méritière | 2 47 | 7 10 | 10 49 | 12 37 | 3 42 | 5 35 | 6 10 | 10 11 |
| Les Rosiers | | 7 19 | 10 56 | 12 46 | 3 52 | | 6 23 | |
| St-Clément | | 7 26 | | 12 53 | 3 59 | | 6 32 | |
| St-Martin | | 7 33 | | 12 59 | 4 7 | | 6 41 | |
| Saumur ar. | 3 17 | 7 46 | 11 11 | 1 11 | 4 20 | 5 56 | 6 58 | 10 24 |
| — d. | 3 22 | 7 52 | 11 16 | 1 15 | 4 31 | 5 59 | 7 31 | 10 30 |
| Varennes | | 8 5 | 11 26 | 1 27 | 4 45 | | 7 21 | |
| Port-Boulet | 3 46 | 8 20 | 11 35 | 1 38 | 5 1 | 6 46 | 7 39 | 10 50 |
| Langeais | 4 20 | 8 59 | 11 55 | 2 12 | 5 46 | 6 38 | 8 30 | 11 16 |
| Tours arr. | 4 59 | 9 42 | 12 33 | 2 51 | 6 35 | 7 24 | 9 51 | 11 48 |
| Paris arr. | 10 39 | | 4 48 | 10 46 | 2 35 | 11 58 | | 5 7 |

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

| STATIONS | Expr. mixte soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte matin | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte matin | Direct mixte matin |
|----------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| | | | | | | | |
| Tours (départ) | 1 24 | 4 51 | 7 15 | 10 47 | 2 53 | 5 25 | 8 47 |
| Langeais | 2 33 | 5 46 | 8 11 | 11 39 | 3 30 | 6 8 | 9 30 |
| Port-Boulet | 2 45 | 6 18 | 8 39 | 12 11 | 3 50 | 6 43 | 10 7 |
| Varennes | | 6 29 | 8 51 | 12 2 | | | |